



FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 – Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

Communiqué interne

FORMATION PROFESSIONNELLE DES AGENTS DE L'ETAT 2018-2020 Rien pour les agents...Tout pour Action publique 2022 !

Le Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat a été réuni, deux fois, dans le cadre du schéma directeur de la formation professionnelle pour les 2 ans à venir, une première fois le 18 octobre 2017 et une deuxième fois le 17 janvier 2018.

FORCE OUVRIERE avait quitté cette dernière séance (communiqué FGF-FO 17/01/2018) afin de dénoncer la dérive que prenait la formation professionnelle avec un schéma directeur uniquement axé sur les objectifs d'action publique 2022.

Néanmoins la DGAFP a décidé de publier ce schéma qui devient ainsi l'appareil de formation de l'Etat !

Ce schéma est basé sur 5 axes :

- Transformation de l'action publique
- La transformation numérique
- La fonction managériale
- Les transitions professionnelles
- L'Interministérialité

Ces axes prioritaires déclinent des actions prioritaires telles que définies dans le schéma.

L'administration a décidé d'encadrer les actions ministérielles de formation en mettant place une Instance de gouvernance stratégique (IGS) sous la présidence du ministre de l'Action et des comptes publics (annexe1) qui assurera le contrôle des actions ministérielles, qui deviennent de fait sous tutelles !

L'IGS coordonnera ces formations avec le grand plan d'investissement (GPI).

Parallèlement à cette instance de gouvernance, un premier comité de pilotage opérationnel assurera le suivi de la réalisation des actions et un second accompagnera le pilotage de la formation interministérielle.

FORCE OUVRIERE s'oppose à ce schéma directeur directement lié au grand plan d'investissement numérique dans le cadre d'action publique 2022 et de la réforme de l'Etat.

De plus, ce schéma de formation nie les besoins liés aux statuts particuliers de corps et aux missions ministérielles et qui n'est plus en faveur du développement des parcours professionnels et carrières des agents.

Elle devient une formation interministérielle imposée pour être le bras armé de la transformation-destruction du service public.

Paris, le 11 avril 2018